

ASSEMBLÉE NATIONALE

11 avril 2023

MESURES POUR BÂTIR LA SOCIÉTÉ DU BIEN VIEILLIR EN FRANCE - (N° 1070)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

SOUS-AMENDEMENT

N° 1365

présenté par

M. Guedj, Mme Battistel, M. Aviragnet, M. Baptiste, M. Mickaël Bouloux, M. Philippe Brun, M. Califer, M. David, M. Delaporte, M. Delautrette, M. Echaniz, M. Olivier Faure, M. Garot, M. Hajjar, Mme Jourdan, Mme Karamanli, Mme Keloua Hachi, M. Leseul, M. Naillet, M. Bertrand Petit, M. Bertrand Petit, Mme Pic, Mme Pires Beaune, M. Potier, Mme Rabault, Mme Rouaux, Mme Santiago, M. Saulignac, Mme Thomin, Mme Untermaier, M. Vallaud, M. Vicot et les membres du groupe Socialistes et apparentés (membre de l'intergroupe Nupes)

à l'amendement n° 1356 (Rect) de M. Valletoux

APRÈS L'ARTICLE PREMIER

I. – À l'alinéa 16, supprimer les mots :

« d'une part ».

II. – En conséquence, à la fin du même alinéa, supprimer les mots :

« et, d'autre part, de rationaliser les modes de gestion par une mise en commun de fonctions et expertises. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Ce sous-amendement des députés socialistes et apparentés vise à supprimer l'objet du groupement territorial social et médico-social pour personnes âgées de « *rationaliser les modes de gestion par une mise en commun de fonctions et expertises.* »

Nous sommes ici inspirés par l'échec des rationalisations que devaient mener les GHT.